
**Nombre de membres
en exercice: 7**

Séance du 29 janvier 2024

Présents : 6

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 23 janvier 2024, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Claudine BESSEDE, Jean-Philippe BESOMBES, Jean-Yves DOUCET, Magali MOLAND, Rodolphe PUIG, Arnold THEUERKAUF

Votants: 6

Représentés:

Excuses: Delphine ANGOMARD

Absents:

Secrétaire de séance: Magali MOLAND

PV n°1-2024

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JANVIER 2024**

RAPPEL ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 11/12/2023
- Présentation du dossier "Rénovation énergétique de la Salle Polyvalente et Mairie" par M. Florent MARC (Quercy Energie)
- Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable de l'ex Syndicat de Livernon et de l'AEP SMLS Production 2022
- Exonération de T.H. pour loueur meublé professionnel
- Travaux divers
- Informations diverses

La séance débute à 20h.

1. Approbation du PV du 11/12/2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 11 décembre 2023.

2. Présentation du dossier "Rénovation énergétique de la Salle Polyvalente et Mairie" par M. Florent MARC (Quercy Energie)

Présentation de plusieurs scénarios de rénovations énergétiques : la salle polyvalente et/ou la mairie, et avec ou sans pompe à chaleur. Le Conseil Municipal va étudier les différents projets et prendra une décision en février.

3. Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable de l'ex Syndicat de Livernon et de l'AEP SMLS Production 2022

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service Eau Potable du Syndicat Mixte Limargue et Ségala (RPQS).
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

4. Exonération de Taxe d'Habitation pour loueur professionnel de meublés à titre de gîte rural

Afin d'éviter une double imposition CFE et T.H. pour les loueurs en meublés professionnels, le Conseil Municipal décide d'exonérer de T.H. ces loueurs à partir du moment où ils sont assujetés à la CFE (Contribution Foncière des Entreprises). Cette décision est prise à la majorité : 4 voix pour et 2 abstentions.

EXONERATION TAXE D'HABITATION EN FAVEUR DES LOCAUX MEUBLES A TITRE DE GITE RURAL OU DES LOCAUX CLASSES MEUBLES DE TOURISME - DE_2024_01

Madame le Maire de SONAC expose les dispositions du III de l'article 1407 du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe d'habitation des locaux classés meublés de tourisme.

Elle précise que la décision du conseil municipal peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble de ces catégories de locaux.

Elle précise aussi que cette exonération de taxe d'habitation s'appliquera uniquement aux loueurs professionnels imposables à la Contribution Foncière des Entreprises (C.F.E.) sur la commune de SONAC.

Le bien doit être en location meublée toute l'année ; le propriétaire ne doit pas s'en réserver la jouissance et ne doit pas y habiter en tant que résidence secondaire.

Vu l'article 1407 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'exonérer de taxe d'habitation :

- les locaux meublés à titre de gîte rural
- les locaux classés meublés de tourisme

5. Travaux divers

- Vincent CAUSSANEL a fourni sa facture de 144€ TTC relative à la pose de 5 fissuromètres dans l'église.

- Présentation du devis de l'entreprise TOCABEN pour changer la porte de la réserve et les 3 volets du logement communal (menuiserie alu). Montant HT : 5240€ et TTC : 6268€.

Le Conseil Municipal valide le devis de ces travaux à l'unanimité.

- Présentation du devis de CMCR46 pour pose de placo BA13 coupe feu dans la réserve de la salle polyvalente et réagencement de cette pièce (plan de travail et placards). Montant HT : 2695€ et TTC : 3234€.

Le Conseil Municipal valide le devis à l'unanimité.

- Un devis pour travaux électriques suite au contrôle de VERITAS va être demandé à l'entreprise DESCARGUES.

6. Informations diverses

La commune de SONAC s'est portée candidate pour recevoir cet été une projection "ciné plein air" proposée par le Grand-Figeac.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h45.

Madame Le Maire

Claudine BESSEDE



La Secrétaire de Séance

Magali MOLAND

